



Le 24 septembre 2025

L'honorable François-Philippe Champagne
Ministre des Finances
minister-ministre@fin.gc.ca

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au nom des membres de Medtech Canada pour demander une prolongation de l'actuel allègement de six mois des droits de douane de rétorsion visant le secteur des soins de santé, y compris les instruments médicaux, qui vient à échéance le 16 octobre 2025.

Comme vous le savez, Medtech Canada est l'association nationale représentant le secteur des technologies médicales au Canada, qui emploie plus de 35 000 Canadiens et Canadiennes dans près de 1 500 installations au pays. Nos membres vont des innovateurs technologiques les plus modestes aux plus importants, et ils jouent un rôle essentiel pour soutenir l'offre d'infrastructures cruciales en soins de santé.

Même si la production de technologies médicales au Canada a connu une croissance considérable ces dernières années, bon nombre de ces fabricants demeurent tributaires de fournisseurs américains pour les produits et matériaux intermédiaires. Bien que je sois heureuse de mentionner que la suppression, par le gouvernement fédéral, de la plupart des droits de douane de rétorsion a eu des retombées positives pour plusieurs de nos membres, malheureusement, les droits de douane de rétorsion sectoriels de 25 % sur l'acier et l'aluminium continuent de poser de nombreux défis. En effet, plusieurs entreprises de technologies médicales importent ces matériaux pour des instruments médicaux comme les appareils d'imagerie diagnostique et les implants orthopédiques. En fait, au moins 85 produits figurant sur la liste des droits de douane de rétorsion du Canada en date du 1^{er} septembre 2025 pourraient avoir des conséquences sur des milliers d'instruments médicaux canadiens. Étant donné que les intrants à base d'aluminium et d'acier sont de qualité médicale et que leur utilisation dans un instrument a été approuvée par Santé Canada, il est impossible de trouver une autre source d'approvisionnement nationale.

Tandis que Medtech Canada et AdvaMed, son homologue américain, continuent de plaider en faveur d'une entente d'exonération tarifaire mutuelle (zéro pour zéro) sur les instruments médicaux, nous demeurons reconnaissants que le gouvernement fédéral ait mis en place des mesures visant à atténuer les conséquences nuisibles que les droits de douane pourraient avoir sur notre système de santé et les patients canadiens. À cette fin, puisque des efforts considérables ont été déployés par nos membres et les représentants du ministère des Finances pour soumettre et traiter les demandes de remise conformément à l'actuel allègement de six mois accordé au secteur des soins de santé, nous estimons qu'une fois ces entreprises

approuvées, il serait dans l'intérêt de toutes les parties que les entreprises de technologies médicales touchées par les droits sur l'acier et l'aluminium continuent de bénéficier de l'exemption de ces droits à la frontière après le 15 octobre 2025.

Au nom des membres de Medtech Canada, je vous remercie à l'avance de l'attention que vous accorderez à cette demande. Nous nous réjouissons de collaborer avec le gouvernement au cours des mois à venir afin de renforcer le secteur des technologies médicales du Canada et de continuer à soutenir les besoins de la population canadienne en soins de santé.

Sincères salutations,

Nicole DeKort
Présidente et chef de la direction
Medtech Canada

c. c. : Chris Forbes
Sous-ministre des Finances
Chris.forbes@fin.gc.ca